

Les Pays de la Loire renouvellent leur marché régional de formation

A l'occasion de sa session de printemps, le Conseil régional ligérien a voté le renouvellement de ses marchés publics de formation professionnelle à compter du 1er janvier 2023. André Martin, vice-président de la Région en charge de la formation et de l'emploi, en présente les contours et les nouveautés.

Réunis en session plénière le 24 mars, les élus du Conseil régional des Pays de la Loire ont voté une série de mesures concernant la formation des demandeurs d'emploi. Parmi elles, **la création de 32 000 places de formation en 2022** dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (Pric).

Nouvelle donne financière

Mais cette session a surtout été l'occasion pour la Région d'adopter le renouvellement de ses marchés publics de formation professionnelle. Une décision dictée par le contexte du nouveau mandat présidentiel. « *Pour 2023, la Région confirme son enveloppe de 103 millions d'euros en fonds propre. Mais l'Etat ne peut s'engager que sur 75 millions d'euros [contre 93 millions d'euros en 2022]. C'est pourquoi nous avons adapté notre commande publique* », présente André Martin, vice-président de la Région en charge de la jeunesse, de l'emploi, des formations, des lycées et de l'orientation. Les marchés en cours au 1^{er} janvier 2023, date d'entrée en vigueur des nouveaux marchés, ne seront donc pas reconduits. « *Nous avons souhaité que tout le monde ait le même calendrier, pour être réaligné sur cette nouvelle donne de financement* », explique-t-il.

Dialogue avec les branches professionnelles

Un volet de la nouvelle commande publique ligérienne sera consacré à l'offre de formation qualifiante régionale « Visa métiers » (95 lots). « *Cela va permettre de toucher tous les secteurs, dans tous les départements, pour répondre aux besoins en compétences des métiers en tension* », décrit André Martin. Si les marchés régionaux doivent courir jusqu'à 2026, ils seront désormais annualisés. « *Grâce aux contrats d'objectifs sectoriels que nous avons mis en place, nous rédigerons chaque année avec les branches professionnelles les bons de commande annuels et repréciseront les formations, leur niveau...* », explique l'élu régional. La volonté d'ouvrir les places de formation aux métiers en tension même lorsque peu de stagiaires y sont inscrits est par ailleurs réaffirmée. « *Nous prévoyons un forfait permettant de couvrir les frais fixes, c'est-à-dire l'ingénierie, afin de permettre à nos prestataires de faire face aux premières charges engagées pour accueillir les stagiaires et de démarrer la formation* », précise-t-il.

Fusion des dispositifs pré-qualifiants

Un second volet portera sur une nouvelle offre de formation régionale « Prépa » destinée aux personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi. Elle fusionne les dispositifs « Prépa clés » de formation aux compétences de base et « Prépa Avenir » d'aide à la définition du projet professionnel. « *A mon grand regret, la Prépa clés n'attirait pas les foules et les stagiaires poursuivant après en Visa métiers avaient des lacunes. Désormais, quelqu'un qui définit son projet professionnel devra aussi valider les compétences clés, pour qu'après ce ne soit pas bloquant. Là-dessus, nous allons être intransigeants* », avertit André Martin. Cette commande portera sur 21 lots. « *18 lots correspondent aux bassins d'emploi. Il y en aura trois autres qui concernent les prépas au DAEU [diplôme d'accès aux études universitaires] dans les universités du 44 [Loire-Atlantique], du 49 [Maine-et-Loire] et du 72 [Sarthe]* », détaille-t-il.